

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019

**MODALITES D'INTERVENTION RELATIVES
AU FONDS REGIONAL D'INTERVENTION FONCIERE**

Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le Contrat de Plan Etat-Région signé le 29 juin 2015 et la convention spécifique qui décline les modalités de mise en œuvre du volet territorial,

Vu la délibération n°15/027 du conseil d'administration du 16 septembre 2015 relative à la convention spécifique d'application du volet territorial,

Sur proposition du Président,

approuve de nouvelles modalités d'intervention relatives au Fonds Régional d'Intervention Foncière telles qu'elles figurent dans la convention ci-annexée.

VU ET APPROUVE

LE 27/02/17

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER